

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 15 décembre 2009

à laquelle étaient présents :

Président de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (13) Mme BERNARD, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme CHATILLON, M. EL HASSOUNI, Mme GINDRE, M. GOUDEAU, Mme HERVIEU, Mme LE GRAND, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. BARRON (représenté par Mme GINDRE), M. BERTHIER (représenté par M. GOUDEAU).

Membre excusé : (1) Mme ROLLIN.

Date de convocation : 8 décembre 2009

Délibération n° : 82-2009

Objet : Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – création de postes

La charge de travail de plus en plus importante liée à l'accroissement de la dépendance dans les établissements pour personnes âgées dépendantes nécessite un renfort des équipes de nuit pour garantir la présence simultanée de deux agents, par des personnels exerçant des fonctions d'auxiliaire de vie.

Les agents interviendraient en complément des auxiliaires de soins, pour les aider à assurer les soins, le confort et la sécurité des résidents.

Il est à ce titre nécessaire de créer six postes d'agent social, répartis de la façon suivante :

- trois postes à la résidence du Port du Canal,
- trois postes à la résidence des Marguerites.

La résidence Les Bégonias n'est pas concernée car deux agents exercent déjà leurs fonctions la nuit.

Les membres Conseil d'Administration :

- décident les créations de postes décrites ci-dessus et qui prendront effet le 1^{er} janvier 2010,
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 5 JAN. 2010



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente,

Françoise TENENBAUM

Destinataires :

Préfecture : 1

Registre : 1

DAG : 1

DRH : 1

Receveur Municipal : 2

PUBLIÉ

LE

16 DEC. 2009